

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 décembre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 43 de l'ordre du jour
**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales**

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

**La situation en Afghanistan et ses conséquences
pour la paix et la sécurité internationales****Rapport du Secrétaire général****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 31 de la résolution 55/174 A de l'Assemblée générale, en date du 19 décembre 2000, dans laquelle l'Assemblée m'a prié de lui rendre compte des réalisations de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan. Il rend compte de l'évolution de la situation depuis la publication de mon dernier rapport annuel, le 20 novembre 2000 (A/55/633-S/2000/1106). Il est également soumis comme suite aux demandes du Conseil de sécurité, qui souhaite recevoir régulièrement des informations sur les principaux faits nouveaux survenus en Afghanistan. Deux rapports de situation ont été présentés cette année, le premier le 19 avril 2001 (A/55/907-S/2001/384) et le second le 17 août 2001 (A/55/1028-S/2001/789). Le présent rapport rend compte de l'évolution de la situation en ce qui concerne l'Afghanistan jusqu'au 15 novembre 2001.

2. Depuis les attaques terroristes du 11 septembre, mon attention, tout comme celle de l'ensemble du système des Nations Unies, a été en grande partie tournée vers l'Afghanistan. Étant donné la gravité de l'évolution de la situation, j'ai de nouveau nommé M. Lakhdar Brahimi aux fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général, en lui confiant un mandat élargi comportant la responsabilité d'ensemble des activités humanitaires et politiques engagées en Afghanistan par l'Organisation des Nations Unies. Il supervisera en outre l'élaboration des plans de relèvement et de reconstruction du pays. Le Conseil de sécurité a pris note avec satisfaction de la nouvelle nomination de M. Brahimi (voir S/2001/937). Mon Représentant spécial a la responsabilité d'ensemble de toutes les activités des Nations Unies en Afghanistan, qu'il doit guider et orienter afin d'en assurer la coordination et la cohérence. Une équipe de gestion intégrée a été constituée pour faciliter sa tâche. J'ai par ailleurs demandé à mon Représentant personnel, M. Francesc Vendrell, de continuer à assumer ses fonctions politiques en qualité de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan.



II. Efforts de rétablissement de la paix et activités de la Mission spéciale

A. Efforts de rétablissement de la paix

3. Le 12 novembre, j'ai ouvert et présidé une réunion de ministres des affaires étrangères et d'autres représentants de rang élevé des pays membres du groupe « six plus deux » (voir par. 49). Le lendemain 13 novembre, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique sur l'Afghanistan. J'ai fait une déclaration liminaire à cette importante séance du Conseil.

4. Plus tôt dans l'année, je m'étais rendu au Pakistan du 10 au 12 mars, lors d'un circuit dans la région de l'Asie du Sud. Lors d'entretiens avec le Président et chef de l'exécutif, le général Pervez Musharraf, et le Ministre des affaires étrangères, M. Abdoul Sattar, nous avons abordé divers aspects de la situation en Afghanistan. Je leur ai exprimé la gratitude que portait la communauté internationale au Pakistan pour avoir accueilli les millions de réfugiés afghans forcés de fuir leur pays au cours des 20 dernières années et de chercher asile au Pakistan. Nous avons convenu que le Pakistan prendrait des mesures pour continuer à aider les Afghans récemment arrivés au Pakistan et que le système des Nations Unies, pour sa part, redoublerait d'efforts pour aider les Afghans à l'intérieur de leur pays afin de prévenir de nouveaux exodes.

5. Au cours de ma visite au Pakistan, j'ai également eu des entretiens avec le « Ministre des affaires étrangères » des Taliban, Wakil Ahmed Mutawakkil, au cours desquels j'ai évoqué l'accord écrit conclu en novembre 2000 entre les Taliban et le Front uni, relatif à la poursuite du dialogue sous mes auspices. J'ai demandé qu'il soit sursis à l'exécution du *fatwah* relatif à la destruction de toutes les statues et que l'on explore diverses solutions tendant à déplacer les statues pour les réinstaller ailleurs. Peu après, j'ai appris avec consternation que les deux statues de Bouddha de Bamyân, d'une valeur inestimable, avaient déjà été détruites.

6. Depuis sa nomination, mon Représentant spécial a eu des contacts nombreux et approfondis avec des Afghans de tendances diverses et avec divers gouvernements intéressés, à New York et ailleurs, dans le but d'accélérer le processus politique face à

l'évolution rapide de la situation. Au cours d'un voyage effectué dans la région du 27 octobre au 7 novembre, il a notamment rencontré à Riyad le Prince Saoud Al-Faisal, Ministre des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, et, à Islamabad, le Président Musharraf et le Ministre des affaires étrangères, ainsi que le Secrétaire aux affaires étrangères, Inam ul-Haque, et le Directeur général du renseignement interarmées, le général Ehsanul Haq. Dans la République islamique d'Iran, M. Brahimi a rencontré le Président Mohammad Khatami et le Ministre des affaires étrangères, Kamal Kharrazi. M. Vendrell l'a accompagné au Pakistan et dans la République islamique d'Iran. Dans ces deux pays, M. Brahimi a eu des entretiens avec de nombreux Afghans de tendances diverses. M. Brahimi est également allé à Rome, où il a rencontré l'ancien Roi d'Afghanistan, Zaher Chah, qui l'a informé qu'il était disposé à apporter son aide d'une manière qui soit utile et puisse être acceptée par tout le monde.

7. De retour au Siège le 9 novembre, M. Brahimi a eu des entretiens avec un grand nombre de hauts responsables, y compris des chefs de gouvernement et des ministres des affaires étrangères, lorsque l'Assemblée générale a tenu son débat général pendant la semaine du 10 au 16 novembre.

8. Le 13 novembre, M. Brahimi a présenté un rapport détaillé au Conseil de sécurité. Le 12 novembre, il a fait un exposé à la réunion de haut niveau des membres du groupe « six plus deux », à laquelle la plupart des pays étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères, et a participé aux travaux de la réunion. En outre, le 16 novembre, mon Représentant spécial a fait un exposé aux membres du « Groupe des 21 » sur l'Afghanistan au sujet de la situation à cette date et de ses efforts de rétablissement de la paix.

9. Avant le 11 septembre, mon Représentant personnel (devenu plus tard le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général) et chef de la Mission spéciale a eu de nombreuses réunions avec des représentants de rang élevé des Taliban et du Front uni. Son principal interlocuteur pour ce qui est des Taliban, à Kaboul et à Kandahar, a été le Ministre des affaires étrangères des Taliban, Wakil Ahmed Mutawakkil. M. Vendrell a aussi eu des échanges de vues avec le Gouverneur de Kandahar, le mollah Hassan Rahmani, avec le Ministre de l'éducation, Amir Khan Muttaqi, le Vice-Ministre de la justice, Jalaluddin Shinwari, et les

vice-ministres des affaires étrangères, le mollah Abdoul Jalil et Abdoul Rahman Zahed. S'agissant du Front uni, ses principaux interlocuteurs lors de diverses réunions, tenues en Afghanistan et ailleurs, ont été le Président de l'État islamique d'Afghanistan, Burhanuddin Rabbani, feu le commandant Ahmed Chah Massoud, le Vice-Président et le Ministre de la défense de l'État islamique d'Afghanistan, et le Ministre des affaires étrangères, Abdoullah Abdoullah.

10. Les efforts déployés au début de l'année par mon Représentant personnel avaient un double objectif : d'une part, persuader les Taliban de se conformer aux engagements conclus le 2 novembre 2000, date à laquelle ils avaient accepté par écrit d'engager un processus de dialogue avec le Front uni et, d'autre part, les persuader de satisfaire les exigences que le Conseil de sécurité avait formulées dans ses résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000), en particulier en ce qui concerne Oussama ben Laden et la fermeture des camps de terroristes. Lors de pratiquement tous les entretiens qu'il a eus avec les représentants des Taliban, M. Vendrell les a vivement engagés à reconnaître la nécessité de livrer ben Laden et de cesser de soutenir le terrorisme, en les avertissant des graves incidences qu'entraînerait leur manque de coopération, en particulier si un autre acte de terrorisme pouvait être imputé au réseau de ben Laden venait à se produire.

11. Mon Représentant personnel s'est en outre efforcé de convaincre les Taliban d'envisager diverses formules qui leur permettraient de participer à des entretiens directs ou indirects avec le Front uni, en particulier en répondant aux invitations qui leur avaient été faites à cet effet par le Gouvernement japonais et le Gouvernement ouzbek. Les Taliban, ne souhaitant pas participer à des réunions auxquelles l'Organisation des Nations Unies serait représentée, ont refusé ces invitations. Ils ont aussi refusé, pour le même motif, une invitation adressée par le Gouvernement allemand aux deux parties en conflit pour qu'elles se rendent à Berlin fin juillet afin de présenter leurs vues à une réunion d'anciens hauts fonctionnaires des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, du Pakistan et de la République islamique d'Iran convoquée par mon Représentant personnel. Le Front uni était représenté à cette réunion par M. Abdoullah, Ministre des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan.

12. Comme il devenait de plus en plus évident que les Taliban n'avaient aucune intention d'engager le

processus de dialogue sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et qu'ils ne reconnaîtraient pas à cette dernière la qualité d'intermédiaire impartial, M. Vendrell s'est alors employé – sans succès – à persuader les Taliban de ne pas exécuter le *fatwah* relatif à la destruction des bouddhas de Bamyân et autres objets d'art préislamiques. De même, lorsque les Taliban eurent annoncé qu'ils envisageaient d'exiger que les Hindous portent sur leurs vêtements des plaques d'identification les distinguant des musulmans – ce qui avait soulevé un tollé général au sein de la communauté internationale –, mon Représentant personnel est intervenu à plusieurs reprises auprès du Ministre des affaires étrangères des Taliban, M. Mutawakkil, pour empêcher l'adoption d'une telle mesure discriminatoire. En fin de compte, la décision n'a pas été prise.

13. Mon Représentant personnel a été contraint de consacrer une bonne partie de ses efforts à la menace de fermeture, par les Taliban, des bureaux de la Mission en Afghanistan, afin d'empêcher une telle décision ou tout au moins d'en retarder l'exécution. Les quatre bureaux régionaux qui se trouvaient dans des zones tenues par les Taliban ont finalement dû fermer à la mi-mai. M. Vendrell a également consacré énormément de temps au déménagement forcé, en juillet, des locaux de la Mission à Kaboul, ceux-ci ayant été repris, à son usage personnel, par le Vice-Président du Conseil des ministres des Taliban, Hassan Akhund.

14. Après l'arrestation, au début du mois d'août, de 8 étrangers et de 16 Afghans qui travaillaient pour l'organisation non gouvernementale Shelter Now International, mon Représentant personnel est intervenu pour tenter, dans un premier temps, d'obtenir que les détenus étrangers puissent prendre contact avec leurs représentants consulaires, ce qui a été accordé, puis pour obtenir leur mise en liberté. Il a insisté pour qu'à défaut, ils soient jugés rapidement et dans des conditions équitables et que l'on fasse ensuite preuve de clémence à leur égard – c'est-à-dire, dans le cas des étrangers, qu'ils soient expulsés. Les contacts avec les Taliban, au sujet de ces questions et de toutes les autres, ont cessé à la suite des attaques terroristes du 11 septembre.

15. Le Front uni, pour sa part, s'est montré très ouvert et très réceptif tout au long du processus et restait disposé à appliquer l'accord du 2 novembre

2000. Les entretiens entre M. Vendrell et les représentants du Front uni ont porté, entre autres questions, sur la gouvernance et les droits de l'homme, leur conception de l'avenir de l'Afghanistan, y compris la convocation éventuelle d'une *loya jirga* (assemblée traditionnelle) et le rôle que pourrait jouer l'ancien Roi, les contacts avec ce dernier et avec les groupes d'Afghans non combattants à l'étranger, les initiatives qui pourraient être prises aux fins de la reprise de négociations constructives avec les Taliban, et la situation militaire. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, la Mission spéciale, en particulier son Groupe des affaires civiles, a été en mesure d'intensifier sa coopération avec le Front uni et de développer sensiblement ses activités dans le territoire sur lequel celui-ci exerçait alors son contrôle.

16. Si M. Vendrell n'a rencontré aucun représentant des Taliban depuis le 11 septembre, il a poursuivi ses échanges de vues avec le Front uni, lors de réunions et d'autres contacts avec M. Rabbani, M. Abdoullah et d'autres dirigeants du Front uni. Ces discussions ont porté sur diverses questions telles que la situation militaire et humanitaire en Afghanistan ainsi que les perspectives qui se dessinaient concernant la convocation d'une *loya jirga* par l'ancien Roi. Deux questions étaient au cœur de ces discussions : celle de l'organisation politique future du régime qui succéderait aux Taliban en Afghanistan et l'importance que revêtait le respect effectif des normes internationales en vigueur dans le domaine humanitaire et celui des droits de l'homme dans la totalité des zones sur lesquelles le Front uni exerçait son contrôle.

17. Conscient, grâce aux divers contacts qu'avait la Mission spéciale avec un grand nombre d'Afghans, du rôle utile que pourrait jouer l'ancien Roi en faveur du changement en Afghanistan, mon Représentant personnel a eu des contacts suivis avec celui-ci ainsi que des membres de son entourage à Rome, en particulier après les événements du 11 septembre. Il s'est également efforcé, en se tenant en contact avec les membres de leurs comités exécutifs respectifs, de promouvoir une certaine coordination entre les divers groupes favorables à la convocation d'une *loya jirga* ou d'une grande assemblée afghane, appelés processus de Rome, de Bonn et de Chypre. Il a convoqué, pour une série de réunions à Genève (l'« Initiative de Genève »), les quatre pays qui avaient les liens les plus étroits avec les divers processus, à savoir l'Allemagne, les États-Unis, l'Italie et la République islamique d'Iran.

18. En outre, mon Représentant personnel et ses collègues de la Mission spéciale ont rencontré à plusieurs reprises le chef du Front national islamique d'Afghanistan, Pir Saïd Ahmed Gailani, ainsi que d'anciens commandants moudjahidin, des chefs tribaux et des personnalités appartenant à divers groupes politiques et sociaux actifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, contacts qui se sont intensifiés depuis le 11 septembre.

19. Vu l'impasse créée du fait que les Taliban se refusaient à dialoguer sous quelque forme que ce soit avec l'opposition, mon Représentant personnel a intensifié ses contacts avec les gouvernements qui pourraient jouer un rôle déterminant dans le rétablissement de la paix en Afghanistan, en particulier ceux du groupe « six plus deux ». Avant même le 11 septembre, la nécessité d'une approche unifiée, en particulier parmi les pays voisins de l'Afghanistan, avait pris une importance accrue du fait du rôle grandissant que jouaient les « invités » étrangers en Afghanistan et de l'influence regrettable qu'ils exerçaient sur les dirigeants des Taliban.

20. Au cours de l'année écoulée, M. Vendrell a eu des entretiens, dans la région et dans leurs capitales respectives, avec des chefs d'État, des ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables des gouvernements des pays membres du groupe « six plus deux » et d'autres pays concernés, tels que l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Inde, l'Italie, le Kazakhstan, le Kirghizistan et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'avec des représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Union européenne, y compris M. Javier Solana, son Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune. Lors de tous ces entretiens, M. Vendrell a surtout insisté sur la nécessité pressante d'adopter une approche globale commune en ce qui concerne l'Afghanistan; il était souhaitable, en particulier, d'améliorer l'équilibre militaire entre les belligérants et la communauté internationale, pour sa part, devait se fixer des objectifs précis et adopter une stratégie en vue de leur réalisation. Ceci étant posé, l'un des objectifs les plus importants devait être d'assurer la mise en place d'un gouvernement afghan dont la légitimité serait reconnue à l'intérieur du pays comme à l'étranger et qui reposerait sur le droit des Afghans à décider librement de la forme que prendrait leur gouvernement en se conformant à des principes

internationalement reconnu, tels que les responsabilités et obligations des pouvoirs publics, le respect des droits de l'homme, y compris ceux des minorités ethniques et religieuses, et l'engagement d'appliquer une politique de lutte contre le terrorisme et de relations cordiales avec les pays voisins.

21. C'est dans cet esprit que le Royaume-Uni a accueilli à Weston Park au mois de juillet un groupe de réflexion sur l'Afghanistan auquel ont participé des représentants de pays membres du groupe « six plus deux » et d'autres gouvernements intéressés ainsi que de l'Organisation des Nations Unies, et un petit nombre de spécialistes de la question. Les conclusions du groupe de Weston Park ont elles-mêmes servi de base à une réunion, plus tard en juillet, de l'initiative « Track II », dont les travaux se poursuivaient. Mon Représentant personnel, avec la coopération du Gouvernement allemand, a eu en novembre dernier une série d'entretiens avec d'anciens hauts fonctionnaires des États-Unis, de la Fédération de Russie, du Pakistan et de la République islamique d'Iran pour se faire une idée de la position des gouvernements de ces pays quant à l'Afghanistan.

B. Activités de la Mission spéciale, notamment du Groupe des affaires civiles

22. Conformément à la résolution 1214 (1998) du Conseil de sécurité, le Groupe des affaires civiles est chargé de surveiller la situation en Afghanistan, de favoriser le respect des normes humanitaires minimales et de décourager la répétition des violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Au cours de l'année passée, le Groupe a dû adapter ses activités aux restrictions politiques imposées par les Taliban et, ces dernières semaines, à l'opération militaire en cours en Afghanistan.

23. Au début de l'année, le Groupe avait six bureaux en Afghanistan : à Jalalabad, Hérat, Mazar-e Charif, Kandahar, Kaboul et Faizabad (qui se trouvait sous le contrôle du Front uni pendant toute la période), du personnel international et local étant déployé dans chacun de ces bureaux et travaillant en liaison avec divers secteurs de la société civile, observant la situation en matière de droits de l'homme et surveillant les tendances économiques et sociales dans le pays,

tout en maintenant le dialogue avec les autorités et les représentants de la société civile. Parmi leurs interlocuteurs, les spécialistes des affaires civiles comptent les autorités politiques, des dirigeants religieux et communautaires, des fonctionnaires d'administration, les assemblées traditionnelles de notables locaux et des représentants de groupes de jeunes et de femmes, ainsi que les médias et les intellectuels.

24. En mai, malgré les assurances données par le Ministre des affaires étrangères des Taliban, M. Mutawakkil, que les opérations de la Mission ne seraient pas entravées, les Taliban ont mis à exécution leur menace d'exiger la clôture des bureaux de la Mission spéciale avant le 20 mai, en réponse à l'imposition des sanctions décrétées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1333 (2000). À partir de cette date, la présence du Groupe en Afghanistan a été limitée à Kaboul et Faizabad, jusqu'en septembre 2001, date à laquelle tout le personnel international des Nations Unies a quitté le pays. Ce retrait a aussi empêché d'ouvrir comme prévu un bureau auxiliaire dans la vallée du Panjshir, en territoire contrôlé par le Front uni. Seul le personnel afghan est resté en Afghanistan mais, en raison des restrictions imposées par les Taliban, il est devenu de plus en plus difficile de communiquer avec le personnel local de la Mission spéciale. En conséquence, le Groupe des affaires civiles a renforcé sa présence à Quetta et à Peshawar, pour garder le contact avec les importantes communautés afghanes vivant dans ces régions du Pakistan.

25. Outre les rapports qu'il établit régulièrement, le Groupe mène des études sur la situation des droits de l'homme, tenant le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme informés de l'évolution de la situation. Il établit aussi des études sur le système administratif et judiciaire en vigueur dans l'« Émirat islamique » et l'État islamique d'Afghanistan, et sur la situation des minorités ethniques et religieuses. En septembre, le spécialiste des affaires civiles en poste à Quetta a organisé un groupe de travail régional sur les droits de l'homme dans le sud de l'Afghanistan, qui rassemblait des participants venant d'organisations non gouvernementales afghanes et des représentants de l'ONU.

26. Avec la nouvelle situation qui s'est instaurée depuis début novembre, la Mission spéciale s'est

réinstallée à Kaboul et reviendra aussi dans d'autres grands centres urbains dès que la situation sécuritaire le permettra. Étant donné les problèmes auxquels se heurtera l'ONU en Afghanistan, j'entends recommander au stade actuel de renforcer la Mission spéciale et d'en élargir le rôle, en particulier en étoffant sa présence au sol. En tant que mesure intermédiaire, il faudrait renforcer la capacité administrative et logistique de la Mission.

III. Évolution récente de la situation concernant l'Afghanistan

A. Situation politique

La situation avant septembre

27. La décision des Taliban de détruire les bouddhas de Bamyan a soulevé un tollé international, et plusieurs initiatives multilatérales et bilatérales ont été prises pour tenter d'éviter cette destruction sans succès. L'Assemblée générale, dans sa résolution 55/243 du 9 mars 2001, et le Conseil de sécurité, de même que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), de nombreux États Membres et d'autres entités, ont condamné la décision et demandé instamment aux Taliban de revenir dessus.

28. Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 1333 (2000), j'ai nommé un comité d'experts chargé de faire des recommandations concernant les modalités de contrôle des sanctions imposées aux Taliban, en particulier l'embargo sur les armes, et la fermeture des camps d'entraînement de terroristes. Après s'être rendu dans la région, le comité a présenté son rapport au Conseil de sécurité le 22 mai (voir S/2001/511). Dans sa résolution 1363 (2001), adoptée le 30 juin, le Conseil de sécurité me demandait, notamment, de créer un mécanisme aux fins de suivre la mise en oeuvre des mesures énoncées dans les résolutions 1267 (1999) et 1333 (2000). Le 18 septembre, j'ai nommé cinq experts, y compris un président, pour constituer le Groupe de suivi (voir S/2001/887).

29. En avril, après la destruction des bouddhas de Bamyan, le commandant Ahmed Chah Massoud s'est rendu en France et en Belgique où il s'est entretenu avec le Ministre français des affaires étrangères et le Haut Représentant pour la politique extérieure et de

sécurité commune de l'Union européenne, et est intervenu devant le Parlement européen.

30. S'efforçant de réaliser leur vision d'une société islamique pure, les Taliban ont continué d'imposer des mesures restrictives sur le territoire qu'ils contrôlent. Ils ont adopté un nouveau programme d'études que les sujets religieux dominant au détriment des lettres et des sciences. L'Internet a été interdit, de même qu'une large gamme de produits importés. Environ 9 000 fonctionnaires ont été licenciés, ostensiblement pour des raisons budgétaires, mais ce sont surtout des femmes et des personnes soupçonnées d'avoir des liens avec les anciens régimes qui ont été touchées. Il a été signalé que les non-Afghans étaient de plus en plus visibles dans les rues de Kaboul, d'Hérat et de Kandahar.

31. Lors d'une visite effectuée en avril au Qatar, pays qui assure actuellement la présidence de l'Organisation de la Conférence islamique, une délégation de haut niveau comprenant le Ministre des affaires étrangères des Taliban, M. Mutawakkil, a demandé à la Conférence d'ouvrir un bureau de secours à Kaboul. Lors de sa réunion ministérielle tenue à Bamako du 25 au 27 juin, l'OIC a donné une réponse positive à cette requête, mais n'a pas en fait ouvert de bureau.

32. En juin, selon une enquête publiée par le Département d'État des États-Unis d'Amérique, sur 5 000 Afghans interrogés lors d'un sondage mené dans 27 provinces, près de 50 % se sont accordés à dire que l'ancien Roi était la personnalité qui avait le plus de chances de s'attaquer avec succès aux problèmes de l'Afghanistan.

33. Comme mentionné au paragraphe 14 ci-dessus, en août les Taliban ont arrêté huit agents de l'organisation Shelter Now International en les accusant de tenter de convertir des Afghans au christianisme. Seize employés afghans de l'organisation ont été accusés d'apostasie, crime passible de la peine capitale. Après s'être initialement heurtés à un refus, les services consulaires et les membres de la famille de ces personnes ont été autorisés à leur rendre visite, de façon limitée. Des membres de la Mission spéciale ont assisté à la session d'ouverture du procès des huit étrangers, qui a été suspendu à la suite des événements du 11 septembre. Les détenus étrangers sont restés dans les prisons des Taliban jusqu'à leur libération par les forces coalisées le 15 novembre, après que les Taliban en fuite aient quitté Kaboul.

Les événements de septembre et leurs conséquences

34. Le 9 septembre, Ahmed Chah Massoud a été assassiné par deux non-Afghans qui, se faisant passer pour des journalistes, avaient réussi à obtenir une audience avec lui à Khwaja Bahauddin. Bien que personne n'en ait revendiqué la responsabilité, le caractère et la méthode de l'attaque donnent à penser qu'il s'agit de groupes liés à Oussama ben Laden.

35. Les attaques terroristes lancées deux jours après à New York et Washington ont eu de profondes conséquences politiques pour l'Afghanistan. Le 12 septembre, dans la résolution 1368 (2001), le Conseil de sécurité a condamné catégoriquement les attaques terroristes du 11 septembre, considérant ces actes de terrorisme international comme une menace à la paix et la sécurité internationales. Il a souligné que ceux qui portent la responsabilité d'aider, soutenir et héberger les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces actes devraient rendre des comptes, et s'est déclaré prêt à prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à ces actes terroristes conformément à ses responsabilités en vertu de la Charte. Le 28 septembre, dans sa résolution 1373 (2001), le Conseil a énoncé une série de mesures par lesquelles les États lutteraient contre la menace du terrorisme international.

36. Les États-Unis, arguant de leur droit de légitime défense en vertu de la Charte des Nations Unies, ont déclaré qu'ils mèneraient une campagne contre le terrorisme international, ciblant ceux qui hébergeaient et soutenaient les terroristes, ainsi que les terroristes eux-mêmes. Le 15 septembre, ils ont annoncé qu'Oussama ben Laden était le principal suspect concernant les atrocités du 11 septembre. Tout en présentant leurs condoléances pour les attaques terroristes, les Taliban ont nié qu'Oussama ben Laden soit impliqué, et confirmé leur refus d'appliquer les résolutions du Conseil, malgré des tentatives répétées de les convaincre de livrer ben Laden, notamment par le Pakistan, qui lui aussi admettait que les preuves liant ben Laden aux attaques étaient concluantes. Par la suite, les diplomates pakistanais ont quitté l'Afghanistan, et le consulat des Taliban à Karachi a été fermé. L'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis ont rompu les relations diplomatiques avec les Taliban. Depuis, l'ambassade des Taliban à Islamabad a été fermée elle aussi.

37. À la mi-septembre, le Conseil pour la paix et l'unité nationale en Afghanistan (dit « processus de Bonn ») a entièrement fusionné avec le processus de Rome. Entre-temps, l'ancien Roi Zaher Chah a pris contact avec de nombreuses délégations afghanes et étrangères. Un accord de principe a été obtenu entre Zaher Chah et le Front uni, tendant à former un Conseil suprême de l'unité nationale de 120 membres. Le 10 octobre, l'ancien Roi m'a adressé une lettre me disant que la possibilité qu'il y ait un vide du pouvoir si le régime des Taliban s'effondrait l'inquiétait, et demandant le déploiement d'une force des Nations Unies.

38. La Réunion de Chypre pour l'instauration de la paix en Afghanistan (le « processus de Chypre ») a décidé, lors d'une réunion de son comité exécutif les 20 et 21 octobre, d'envoyer une délégation à Rome pour étudier, en présence d'un représentant de l'ONU, une coopération plus étroite avec l'initiative de la *loya jirga* avancée par l'ancien Roi. À Peshawar les 24 et 25 octobre, une Conférence pour la paix et l'unité nationale organisée par Pir Saïd Ahmed Gailani, a réuni près de 1 000 représentants, le rassemblement le plus nombreux à ce jour d'anciens des tribus pachtoune appuyant une solution politique au conflit. Des représentants de la Mission spéciale ont assisté aux deux réunions.

39. Le 7 octobre, la coalition dirigée par les États-Unis a lancé des frappes aériennes contre des cibles des Taliban en Afghanistan, visant leur capacité aérienne. Les premières cibles frappées étaient la base de commandement à l'aéroport de Kandahar, ainsi que des endroits soupçonnés d'être des camps d'entraînement de terroristes et d'autres sites. Les frappes aériennes et parfois des opérations de forces spéciales au sol se sont poursuivies depuis. Comme les Taliban continuaient de refuser de livrer ben Laden, les objectifs de la guerre de la coalition ont été formulés de façon à viser également à leur enlever le pouvoir.

40. Abdoul Haq, ancien commandant des moudjahidin bien connu, a tenté de lancer une action militaire contre les Taliban dans une région pachtoune du sud de l'Afghanistan. Cette tentative s'est soldée par la capture d'Abdoul Haq et son exécution immédiate par les Taliban le 26 octobre, quelques jours après que lui et ses compagnons aient traversé la frontière pour pénétrer dans l'est de l'Afghanistan. Plus au sud, Hamid Karzai, qui aurait avec lui 750 partisans armés, a annoncé la naissance d'un mouvement de

résistance dans le district de Dehrawud (province d'Uruzgan) au début novembre. Les tribus pachtoues dans l'est et le sud-est du pays auraient participé à un certain nombre de rebellions de moindre envergure, pour la plupart spontanées, contre les Taliban.

41. Le 14 novembre, dans sa résolution 1378 (2001), le Conseil de sécurité a notamment exprimé son ferme appui aux efforts du peuple afghan visant à établir une nouvelle administration de transition conduisant à la formation d'un gouvernement. Cette résolution a été adoptée après un débat public du Conseil de sécurité le 13 novembre, comme indiqué au paragraphe 8 ci-dessus, mon Représentant spécial a présenté au Conseil un exposé détaillé le même jour.

B. Événements régionaux et internationaux en rapport avec l'Afghanistan

42. L'Afghanistan s'est trouvé au centre d'une activité diplomatique intense pendant toute l'année. Déjà avant le 11 septembre, un certain nombre de pays estimaient que la situation en Afghanistan, en particulier l'appui des Taliban au terrorisme, était très préoccupante et constituait une menace pour la sécurité internationale.

43. L'inquiétude suscitée par l'Afghanistan dans la région, en particulier dans les pays voisins et en Asie centrale, n'a cessé de croître. À une réunion tenue à Erevan, les Présidents du Kazakhstan, du Kirghizistan, de la Fédération de Russie et du Tadjikistan, ainsi que de l'Arménie et du Bélarus, ont décidé de créer une force de réaction rapide chargée de refouler les groupes extrémistes islamiques qui feraient incursion sur leurs territoires à partir de l'Afghanistan. Dans la déclaration qu'ils ont faite le 15 juin pour annoncer la création de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, les chefs d'État de la Chine, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan sont convenus de coopérer étroitement pour assurer l'application de la Convention de Shanghai pour la lutte contre le terrorisme, le séparatisme et l'extrémisme et de créer une instance régionale de lutte contre le terrorisme qui aurait son siège à Bichkek.

44. Le Groupe de travail États-Unis-Fédération de Russie s'est réuni pendant l'année, de même que le Groupe de travail mixte Inde-Fédération de Russie et le Groupe de travail mixte Inde-États-Unis sur le contre-

terrorisme. La menace de plus en plus grave posée par les groupes terroristes provenant d'Afghanistan a également été examinée par les dirigeants des pays du G-8 au sommet de Gênes, qui s'est tenu en juillet.

45. Les événements du 11 septembre ont eu des répercussions profondes pour la région et ceux qui sont survenus depuis en Afghanistan ont suscité une activité diplomatique intense, à un niveau élevé, de la part notamment de la France, de la République islamique d'Iran, de l'Italie, de l'Allemagne, du Pakistan, de la Fédération de Russie, du Royaume-Uni et des États-Unis, ainsi que de l'Union européenne.

46. Les responsables de la sécurité des six États signataires du Traité de sécurité collective de la Communauté d'États indépendants (l'Arménie, le Bélarus, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la Fédération de Russie) ont tenu une session d'urgence à Douchanbé, les 8 et 9 octobre, pour examiner la façon dont il convenait de réagir à la situation de plus en plus tendue qui régnait en Asie centrale du fait du conflit en Afghanistan.

47. Début octobre, le Président de l'Ouzbékistan, M. Islam Karimov, a annoncé qu'en cas de frappes contre les camps de terroristes en Afghanistan, son pays était disposé à ouvrir son espace aérien aux appareils militaires des États associés à la coalition. À l'issue de pourparlers tenus à Tachkent, le 5 octobre, avec le Secrétaire américain à la défense, Donald Rumsfeld, le Président Karimov a annoncé que l'Ouzbékistan autoriserait les États-Unis à utiliser un de ses aérodromes militaires pour la conduite d'opérations de recherche et de sauvetage et l'expédition aérienne de secours humanitaires destinés à l'Afghanistan. L'Ouzbékistan a aussi passé un accord avec l'ONU pour faciliter l'acheminement des secours vers l'Afghanistan.

48. Début novembre, après une visite du général Tommy Franks, commandant en chef des Forces américaines dans le Golfe et du Secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, le Président du Tadjikistan, M. Emomali Rakhmonov, a annoncé que trois bases aériennes tadjikes seraient mises à la disposition de la coalition dirigée par les États-Unis pour les opérations en Afghanistan.

C. Activités du groupe « six plus deux »

49. Le 12 novembre, j'ai présidé une réunion de haut niveau du groupe « six plus deux » qui s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La plupart des membres du groupe étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères. J'ai fait une déclaration liminaire, puis mon Représentant spécial a fait un exposé sur sa mission dans la région et sur la situation actuelle en ce qui concerne l'Afghanistan. La réunion s'est terminée sur l'adoption d'une déclaration conjointe (voir annexe). Les ministres et les représentants de haut niveau des pays du groupe « six plus deux » ont également approuvé ma proposition tendant à ce que soit convoquée une réunion d'urgence des parties afghanes, sous les auspices de mon Représentant spécial. Deux jours plus tôt, le groupe « six plus deux » s'était réuni au niveau des directeurs politiques, sous la présidence de M. Brahimi.

D. Situation militaire

50. Les combats ont été incessants, dans tout l'Afghanistan, depuis décembre dernier, le fait que les affrontements armés ne sont plus saisonniers, indiquant que les deux parties sont mieux équipées et mieux entraînées pour combattre en hiver.

51. Le Fonds uni s'est efforcé de réorganiser ses forces au sein de quelque chose qui ressemble à une armée régulière et de convaincre ses commandants d'accepter des changements structurels. Il est parvenu à intégrer des commandants loyaux à Ismail Khan et au général Abdoul Rachid Dostoum et à persuader d'anciens commandants de revenir en Afghanistan et de reprendre la lutte armée. Ismail Khan et le général Dostoum ont regagné leur région en mai et ont repris leurs activités. Le Front uni a en outre reçu ou acheté de grandes quantités de matériel militaire.

52. Tout au long de l'année, des sources ont régulièrement indiqué que les Taliban comptaient parmi leurs rangs des combattants non afghans, principalement en provenance du Pakistan et de divers pays arabes.

53. Cette année, les combats généralisés ont recommencé début mai, en particulier dans les gorges de Farkhar, à l'est de Taloqan, où les Taliban ont lancé une vaste offensive contre le district de Chal et les gorges. L'objectif était de bloquer la route par laquelle

le Front uni se ravitaillait et de prendre le couloir stratégique menant à la province de Badakshan, la seule qui se trouvait encore complètement sous le contrôle du Front uni. Le Front uni a pu repousser ses attaquants et ni l'une, ni l'autre des parties n'a fait d'avancée significative.

54. Le meurtre du commandant Massoud, survenu le 9 septembre, et les attentats terroristes perpétrés aux États-Unis deux jours plus tard ont donné une dimension nouvelle au combat contre les Taliban. À la suite de la mort de Massoud et de l'échec d'une attaque lancée par les Taliban contre les gorges de Farkhar le 12 septembre, l'intensité des combats a nettement diminué jusqu'au moment où, fin septembre, les forces du général Dostoum ont lancé une offensive dans la province de Balkh, tandis que d'autres troupes du Front uni passaient à l'attaque dans la province de Takhar, au nord de Taloqan.

55. Le 7 octobre, les forces de la coalition dirigée par les États-Unis ont attaqué l'Afghanistan. La première semaine, des frappes chirurgicales ont eu lieu la nuit, avec pour principales cibles les dispositifs de défense aérienne et les centres de commandement. Par la suite, des opérations de ratissage dirigées contre les mêmes objectifs ont été effectuées de jour. Plus récemment, la coalition a lancé des frappes contre des rassemblements de soldats des Taliban le long du front principal.

56. Le 9 novembre, les forces du Front uni, dirigées par le général Dostoum, Atta Mohammad et le commandant Mohaqqeq, ont marché sur Mazar-e Charif et pris la ville en fin d'après-midi. Le lendemain, elles ont lancé des offensives simultanées sur le front principal du nord de l'Afghanistan, dans les zones de Khwajaghar, des gorges de Farkhar, près de Taloqan, d'Eshkamesh, dans la province de Takhar et de Chal, de Baghlan, de Nahrin et de Pul-i-Khumri, dans la province de Baghlan. Elles ont pris toutes ces zones, de même qu'Aibak, capitale de la province de Samangan, et la province de Bamian, où les commandants des Taliban ont fait défection. Les troupes de Dostoum ont poursuivi l'offensive et pris le port de rivière de Hairatan, au nord de Mazar-e Charif, ainsi que la ville de Sheberghan, capitale de la province de Jowzjan. Le 11 novembre, en fin d'après-midi, elles ont pris Meymaneh, capitale de la province de Faryab. Les combattants du Front uni qui se trouvaient sur les îles de la rivière Panj ont pris le district d'Emam Saheb et le port de rivière de Sher Khan, dans la province de Koundouz.

57. À la suite de la déroute qu'elles ont subie dans tout le nord de l'Afghanistan, le 12 novembre, les forces des Taliban se sont retrouvées concentrées essentiellement dans la province de Koundouz, n'ayant pas réussi à se replier dans le sud du pays. Le même jour, le Front uni a continué son avancée et pris la ville de Hérat et la province de Ghowr.

58. Toujours le 12 novembre, le Front uni a lancé une offensive sur le front de Chomali, au nord de Kaboul, et est entré dans la ville le 13 novembre sans rencontrer de résistance, les Taliban ayant déjà abandonné la capitale.

IV. Activités humanitaires et droits de l'homme

59. La situation humanitaire en Afghanistan s'est gravement détériorée au cours de l'année considérée. Le pays connaît une catastrophe humanitaire de grande portée du fait des effets conjugués de la pauvreté chronique, de la faim, de la guerre, de la sécheresse, des déplacements de population et des mauvais traitements infligés aux civils. On estime actuellement que jusqu'à 6 millions de personnes, soit un quart de la population, sont vulnérables et nécessitent une assistance. La sécurité et le bien-être de plus d'un million de personnes déplacées constituent une source de profonde préoccupation. Face à l'aggravation des problèmes humanitaires consécutive à la crise que traverse l'Afghanistan depuis le 11 septembre, une structure de coordination régionale, dirigée par le Coordonnateur régional des Nations Unies pour les questions humanitaires, a été mise en place. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont également mis en oeuvre d'importantes mesures à l'échelle régionale pour répondre à la crise de la manière la plus efficace possible.

60. Il apparaît de plus en plus clairement qu'un grand nombre de personnes courent le risque de succomber à la famine, au froid ou à la maladie. En 2000, malgré la présence d'organismes d'aide internationale et le nombre croissant de centres d'assistance, la deuxième année de sécheresse a causé des centaines de décès du fait de la famine dans les hauts plateaux du centre. En outre, les fournitures limitées n'ont pas suffi à empêcher les décès par hypothermie dans les camps de

personnes déplacées dans la ville de Hérat et dans le nord du pays. Du fait de la troisième année consécutive de sécheresse, des déplacements continus de population, de la poursuite des combats et, plus récemment, de l'effondrement de l'ordre public, on peut raisonnablement penser, en faisant des extrapolations d'ordre qualitatif et quantitatif, que des milliers de civils perdront la vie pendant l'hiver 2001-2002 à cause de la faim, de l'hypothermie et de maladies curables.

61. Le retrait de tout le personnel international des Nations Unies les 12 et 13 septembre pour des raisons de sécurité et l'expulsion le 14 septembre, par les autorités des Taliban, de tous les étrangers du pays avaient considérablement compromis l'aptitude des organismes d'aide à fournir effectivement le type d'assistance dont les personnes les plus vulnérables avaient besoin. Le personnel international des Nations Unies et des organisations non gouvernementales jouait un rôle crucial en Afghanistan non seulement en assurant la fourniture de l'aide mais aussi en défendant la cause de la protection des civils. En son absence, la poursuite des opérations humanitaires dans le pays incombe au personnel national. Cependant, la détérioration de la situation en matière de sécurité a gravement entamé la capacité d'une grande partie du personnel national d'exercer normalement ses activités. En l'absence du personnel international et face à l'incertitude croissante, l'insuffisance des systèmes de responsabilisation, du contrôle des activités et des moyens d'établissement de rapports ainsi que les pressions énormes que subit le personnel national constituent une source de profonde préoccupation.

62. Dans certaines régions du pays, au cours des mois qui ont précédé septembre 2001, la mise en oeuvre des programmes d'assistance s'est heurtée aux difficultés d'accès aux populations créées par les autorités des Taliban. Les arrestations de membres du personnel humanitaire par les forces des Taliban et les raids organisés sur les hôpitaux par la police religieuse ont augmenté. Le personnel des Nations Unies et les responsables de projets d'aide étaient fréquemment soumis à des actes de coercition et à des mauvais traitements de la part des autorités des Taliban. Le fait de travailler dans un environnement de plus en plus difficile a eu pour conséquence, sur le plan humanitaire, de réduire la capacité de toucher les populations nécessiteuses, en particulier les femmes.

63. Face à l'aggravation de la situation d'urgence dans le pays, l'appel global pour l'Afghanistan a été révisé, passant des 229 millions de dollars demandés en novembre 2000 à 254 millions de dollars en février 2001 puis à 333 millions en août 2001, dont un montant de 150 millions de dollars avait été versé à la fin de septembre. Il convient de noter qu'en 2001, les organismes d'aide ont reçu beaucoup plus de ressources que les années précédentes pour répondre à la crise humanitaire en Afghanistan. Du fait de l'évolution récente de la situation sur le plan international, une alerte aux donateurs a été donnée au début d'octobre pour un montant de 584 millions de dollars, qui fait actuellement l'objet d'ajustements en vue de le porter à 654 millions de dollars.

64. La situation socioéconomique du pays résulte essentiellement de la sécheresse dans la région, le facteur le plus déterminant pour l'économie afghane. À la différence de la sécheresse de 1971, les pouvoirs publics n'ont guère pris de mesures ni entrepris d'opérations de secours par manque de ressources et à cause de l'effort de guerre. Sur le plan économique, la sécheresse a considérablement réduit les revenus, l'épargne et l'investissement en milieu rural et engendré une forte augmentation des importations de céréales.

65. Par ailleurs, bien que généralement bien accueillie, l'application brusque de l'interdiction par les Taliban de la culture du pavot à opium a éliminé la culture marchande la plus rémunératrice. Il en est résulté un manque à gagner énorme tant pour les cultivateurs que, plus grave encore, pour les manoeuvres agricoles migrants qui précédemment se rendaient dans le sud-ouest et le sud-est du pays pour entreprendre les travaux à forte proportion de main-d'oeuvre qu'exige la culture du pavot à opium.

66. Du fait de la mauvaise récolte enregistrée pour la troisième année consécutive, le PAM a dû réviser ses besoins et a lancé, en septembre 2001, un appel pour 366 000 tonnes de produits alimentaires destinés à 5,5 millions de personnes. Une étude de la vulnérabilité a été effectuée en juillet 2001 avec la participation des organisations non gouvernementales en Afghanistan. Elle servira à identifier les groupes vulnérables qui bénéficieront d'une assistance pendant l'hiver. En 2001, le PAM a continué d'apporter une aide alimentaire aux groupes les plus vulnérables, notamment les victimes de la sécheresse, les personnes déplacées, les pauvres des zones urbaines bénéficiaires

des projets de boulangerie à Kaboul et à Mazar-e Charif, ainsi qu'aux enfants qui bénéficiaient de projets d'alimentation scolaire dans certaines régions du pays.

67. Depuis l'évacuation du personnel humanitaire d'Afghanistan, le PAM assure la fourniture de produits alimentaires en Afghanistan à partir de bases situées à l'extérieur du pays, avec le concours d'environ 140 agents locaux travaillant dans le pays. Dans le cadre de la réponse coordonnée des Nations Unies, le PAM dispose de plans d'urgence pour satisfaire les besoins alimentaires de 6 millions de personnes en Afghanistan et de 1,5 million de personnes dans les pays voisins. Les produits alimentaires sont acheminés à partir du Pakistan, du Turkménistan, de la République islamique d'Iran et du Tadjikistan, et les livraisons à partir de l'Ouzbékistan ont commencé en novembre. Les produits sont distribués par des agents d'exécution partenaires avec le concours du personnel local en Afghanistan.

68. Dans la première moitié de 2001, le HCR, en collaboration avec ses partenaires, a facilité le retour volontaire de 16 000 réfugiés dans des zones retenues selon des critères tels que la sécurité alimentaire, les perspectives de récolte, la présence de personnes déplacées, la présence de mines terrestres, la disponibilité d'eau et l'appui d'autres organismes. En outre, dans le cadre du programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le HCR sont parvenus à un consensus pour fournir une aide au retour afin d'éviter d'autres déplacements de population. Une évaluation des besoins a été réalisée à cet effet. Outre les rapatriés dont le retour a été favorisé par le HCR, il y a eu environ 36 000 retours spontanés. Par ailleurs, 82 000 Afghans, nombre inquiétant, auraient été forcés de retourner pendant la première moitié de 2001.

69. Depuis le 11 septembre et l'évacuation du personnel international, le HCR n'a guère accès à l'Afghanistan. Il lui a fallu donc réviser son approche en matière d'aide à l'intérieur de l'Afghanistan en se concentrant sur deux aspects : la poursuite des projets de subsistance à impact rapide par l'entremise de réseaux d'organisations non gouvernementales locales

et la fourniture d'articles autres que les produits alimentaires par l'entremise des mécanismes transfrontières.

70. D'énormes efforts ont été entrepris pour empêcher une détérioration plus poussée de la situation en matière de santé. Pour aider le peuple afghan à survivre cet hiver, outre l'alimentation, le logement et la sécurité qu'il faut assurer, il est indispensable que les agents de santé puissent travailler sans entrave sur le terrain et que les fournitures et les médicaments parviennent aux populations vulnérables. Environ 7,5 millions d'Afghans vivent dans des zones où les services de santé font quasiment défaut. Au cours de l'année considérée, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) n'a cessé d'évaluer et de suivre la situation en matière de santé, de coordonner et de normaliser les interventions dans le domaine de la santé en matière de reproduction et de la lutte contre les maladies transmissibles, en particulier la tuberculose, le paludisme et les maladies évitables par vaccination, d'étudier les épidémies en vue d'y répondre et d'offrir des cours de formation et des fournitures sanitaires d'urgence.

71. L'OMS, l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) collaborent avec des partenaires en vue de prépositionner et de livrer des fournitures d'urgence indispensables. Les fournitures destinées aux zones susceptibles d'être isolées du fait de la neige ont été privilégiées. Selon les données fournies par les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales sur le secteur de la santé, environ 28 % des fournitures médicales nécessaires au cours des trois prochains mois seraient déjà en place et on s'attend à ce que le reste soit livré au moment opportun.

72. La collecte d'informations sur la santé en Afghanistan par l'OMS, agissant en collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, a été entravée par l'effondrement de voies de communication et de transport. Les centres d'approvisionnement de Peshawar, Quetta, Mashhad et Turkmenabad étaient non seulement indispensables pour expédier les produits alimentaires et les fournitures de l'autre côté de la frontière mais sont également devenus des centres de coordination pour la diffusion des informations et l'appui au personnel local en Afghanistan.

73. Conformément à la décision prise par les autorités sanitaires locales et soutenue par les organismes partenaires de poursuivre comme prévu les campagnes contre la poliomyélite, deux éditions ont été entreprises pendant l'automne afin de maintenir l'élan suscité par les trois éditions du printemps. Le vaccin anti-poliomyélique et la vitamine A ont été administrés à plus de 5 millions d'enfants afghans pendant chaque édition. En collaboration avec les organisations non gouvernementales locales et internationales en activité en Afghanistan, le FNUAP a financé les initiatives visant à renforcer plusieurs dispensaires afin de leur permettre de fournir les services de base dans le domaine de la santé en matière de reproduction, dans le cadre des soins de santé primaires.

74. Pour répondre aux besoins d'urgence des personnes déplacées en Afghanistan, l'UNICEF, en collaboration avec les autorités locales et les organisations non gouvernementales partenaires, a mis en oeuvre un plan d'urgence qui a consisté à entreprendre la vaccination contre la rougeole et à mettre en place des systèmes de suivi et d'orientation pour les urgences obstétriques dans les camps de personnes déplacées et à l'hôpital de Hérat. Des nécessaires d'hygiène pour parturientes et nouveau-nés ont été mis à la disposition des personnes déplacées. Les interventions ont également consisté à coordonner les activités en matière de nutrition et à satisfaire les besoins nutritionnels des enfants dans les zones touchées par la sécheresse et les camps de personnes déplacées.

75. Dans les camps de réfugiés et les régions les plus touchées par la sécheresse, l'UNICEF et l'OMS ont activement contribué à améliorer les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

76. Le programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire du PNUD suppose une corrélation directe et indirecte entre, d'une part, la consolidation de la paix et la prévention de conflits et, d'autre part, l'autonomisation des populations locales et l'éradication de la pauvreté. C'est un exemple de projet de développement communautaire intégré qui a recours aux structures afghanes traditionnelles pour faire face à la sécheresse, aux déplacements des populations et aux conflits. Les partenaires d'exécution du PNUD (FAO, UNOPS et Habitat) ont continué de privilégier la bonne gouvernance, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance durables, l'accès aux services sociaux de base et la réinsertion

des réfugiés et des personnes déplacées malgré les nombreux obstacles.

77. La sécheresse persistante constitue le plus grave problème pour l'agriculture. Outre la multiplication des semences dans 19 provinces, la production animale intégrée et le programme de santé animale, la FAO a conduit l'élaboration d'une stratégie de sécurité alimentaire pour l'Afghanistan. Le projet exécuté par l'UNOPS par l'intermédiaire de son programme de reconstruction rurale en Afghanistan, qui vise à renforcer la capacité des organisations féminines en leur assurant l'accès aux fonds renouvelables, au microcrédit et aux activités rémunératrices, avait pour cible les ménages dirigés par des femmes et ont apporté un appui aux communautés dans leurs lieux d'origine. Le rôle joué par Habitat dans la reconstruction des communautés urbaines a notamment consisté à exécuter des projets relatifs à la remise en état du système d'approvisionnement en eau, à l'assainissement, au logement, à l'accès aux services, aux secours et aux autres services sociaux, compte tenu de la vulnérabilité croissante des populations. Dans le contexte du programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire, l'aide d'urgence visait à réduire l'insécurité alimentaire et à accroître les possibilités d'emploi. Les projets de réadaptation et de réinsertion socioéconomique ont été exécutés dans 50 districts, à l'intention des quelque 10 % d'Afghans handicapés. Le programme global pour les handicapés en Afghanistan de l'UNOPS a également assuré l'enseignement primaire à 10 000 filles et garçons dans des districts où le système d'éducation classique s'est effondré. Les activités de tous les partenaires du programme d'élimination de la pauvreté et d'habilitation communautaire ont été réduites à la suite des événements du 11 septembre 2001.

78. L'UNESCO oeuvre avec d'autres organismes des Nations Unies à l'élaboration d'un plan d'action pour l'éducation d'urgence des enfants afghans déplacés depuis les événements de septembre. Un réseau international sur l'éducation d'urgence comprenant l'UNESCO, l'UNICEF, le HCR et des organisations non gouvernementales internationales a été mis en place pour coordonner les efforts en vue de l'éducation des Afghans. L'UNESCO élabore également une stratégie pour la remise en état et la redynamisation du système d'enseignement en Afghanistan après le conflit; elle consistera notamment à relancer l'éducation des filles ainsi que l'enseignement

secondaire et supérieur, l'accent étant mis en particulier sur la mise en valeur des ressources humaines nécessaires à la reconstruction nationale. Un appui à l'éducation a été fourni dans les camps de personnes déplacées, notamment pour la mise en place d'une école pour 600 filles et garçons à Hérat et de classes pour 900 filles et garçons déplacés dans la province de Takhar.

Stupéfiants

79. En 2001, la superficie cultivée en pavot à opium a été de 7 606 hectares, soit 91 % de moins qu'en 2000, 82 172 hectares. On a constaté une diminution spectaculaire des principales zones de culture, mais la surface cultivée a augmenté dans certains endroits, essentiellement dans les provinces du Badakshan et de Samangan. Dans la province du Badakshan, les surfaces cultivées sont passées de 2 458 hectares en 2000 à 6 342 hectares en 2001. La production totale d'opium en 2001 est évaluée à 185 tonnes d'opium brut, soit 94 % de moins qu'en 2000 (3 276 tonnes) et 96 % de moins que la récolte record dont il est fait état dans le rapport de 1999, 4 581 tonnes. Les chiffres préliminaires pour 2001 suggèrent que la forte réduction de la production d'opium en Afghanistan n'a pas été compensée par des augmentations dans d'autres régions ou pays. Cette réduction est apparemment le résultat de l'interdiction de la culture du pavot à opium, décrétée en juillet 2000 par le mollah Omar, chef des Talibans.

80. Les événements tragiques du 11 septembre ont brutalement interrompu toutes les initiatives prises en conséquence de l'interdiction de la culture de l'opium par les Talibans. À la suite des attaques terroristes, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a dû suspendre toutes ses activités en Afghanistan pour des raisons de sécurité et la conférence interinstitutions prévue pour début octobre a été reportée. Toutefois, le Programme a participé aux mesures coordonnées prises suite à la nouvelle urgence, de sorte que la question du contrôle des drogues soit abordée lorsque la situation en Afghanistan permettra la reprise des programmes d'assistance. L'évolution actuelle de la situation en Afghanistan démontre à nouveau que les activités criminelles associées au trafic des drogues et au financement du terrorisme par la vente de drogues illicites constituent des périls considérables pour la sécurité et la stabilité de la région. Le Programme,

poursuivant sa stratégie et l'application du plan d'action régional adopté en septembre 2000, a continué à appuyer les mécanismes de répression en matière de drogues des pays voisins de l'Afghanistan. Dans ce contexte, il a organisé une réunion technique du groupe « six plus deux » sur la question des drogues à Islamabad, en septembre 2001.

Droits de l'homme

81. Avant le 11 septembre, la situation des droits de l'homme en Afghanistan suscitait de graves préoccupations, eu égard aux violations généralisées et systématiques des droits de l'homme et du droit humanitaire international commises par tous les belligérants. Traditionnellement, ce sont les civils qui souffrent le plus des combats en Afghanistan et tel continue à être le cas. Au cours de l'année écoulée et à mesure que la crise en Afghanistan s'est aggravée, les habitants de communautés se trouvant sur la ligne de front ont en particulier été victimes d'exécutions sommaires et de détentions arbitraires. Le recrutement forcé d'hommes par les belligérants a été un important motif de préoccupation et l'un des principaux facteurs de l'exode de réfugiés. La discrimination pratiquée à l'encontre des femmes et des groupes minoritaires a elle aussi exacerbé les souffrances, ce qui a contribué aux flux migratoires. Ces dernières semaines, on a constaté un déplacement massif de civils, fuyant les conséquences directes et indirectes de la guerre, y compris le bombardement des zones résidentielles et la réinstallation de matériel et de personnel militaires dans ces zones.

82. L'évolution rapide de la situation militaire, le changement de pouvoir politique et l'anarchie dans des zones comme celle de Mazar, où différents groupes minoritaires ont été victimes d'atrocités et ont connu des pertes considérables, souligne qu'il importe à tout prix de protéger les droits des civils. Toutes les autorités concernées doivent agir en conséquence. Le fait que les Afghans fuient le conflit et les problèmes qui y sont liés, y compris le recrutement forcé, et ne peuvent pas exercer leur droit à l'asile et à la protection internationale constitue une préoccupation immédiate et persistante à laquelle le HCR et d'autres tentent tant bien que mal de remédier. La longueur de la crise en Afghanistan et la manière dont la guerre est menée ont des incidences considérables sur tous les droits auxquels peuvent prétendre les Afghans. Des millions d'Afghans ne sont pas en mesure d'exercer des droits

fondamentaux, comme par exemple le droit à une alimentation suffisante, au logement, à la santé et à la sécurité physique.

83. Une paix durable, la réconciliation, la reconstruction et le développement ne sauraient être fondés sur l'impunité. En conséquence, le peuple afghan et ses partenaires internationaux doivent s'engager à s'attaquer aux problèmes du passé en mettant un terme à l'impunité et en faisant en sorte que ceux qui sont responsables d'abus passés et notamment de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme rendent compte de leurs actes. En outre, les normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits humanitaires doivent servir de base à toutes les activités de reconstruction et de développement. Le désarmement, le déminage, l'élimination des restes de bombes à dispersion et la reconstruction de l'infrastructure du pays seront aussi d'importants préalables à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels du peuple afghan ainsi qu'à celle de leur droit au développement.

84. Il importe également de répondre d'urgence aux besoins immédiats de protection, et d'accorder une attention particulière aux groupes à risque, comme par exemple les populations vivant dans des territoires récemment conquis, les femmes, les minorités et les personnes que l'on cherche à recruter comme soldats. Toutes les parties doivent examiner la conduite de leurs opérations militaires, pour veiller à la stricte application des règles du droit humanitaire international. L'Organisation des Nations Unies prévoit de renforcer ses moyens dans les domaines du contrôle, de l'établissement de rapports, de la protection et des services consultatifs sur le terrain.

V. Observations et conclusions

85. Dans mes précédents rapports, je faisais observer que la situation en Afghanistan continuerait à se dégrader à moins que la communauté internationale ne lui prête l'attention qu'elle mérite et n'entreprenne une action coordonnée et globale pour y remédier. L'année écoulée a été longue et difficile tant pour les Afghans, qui ont eu à affronter une guerre et une sécheresse interminables, que pour l'Organisation des Nations Unies, qui s'est heurtée par la faute des Taliban à nombre d'obstacles sur diverses questions d'ordre politique et humanitaire. Les deux derniers mois ont toutefois modifié de manière irrévocable le paysage

afghan, offrant une occasion nouvelle de s'attaquer à un problème qui, il y a quelques semaines seulement, paraissait insoluble. Le peuple afghan et la communauté internationale doivent se montrer capables de saisir cette occasion.

86. Un facteur des plus importants qui a eu une incidence négative sur l'évolution de la situation en Afghanistan au cours de l'année écoulée est la présence dans le pays d'un nombre croissant d'étrangers. À ce propos, je voudrais rappeler l'observation que j'ai faite dans mon dernier rapport (A/55/1028-S/2001/789, par. 53) :

« Il est particulièrement inquiétant de constater que le nombre d'étrangers qui combattent dans les rangs des Taliban n'a pas diminué et que bien au contraire la présence d'"invités", ainsi qu'on les désigne, est de plus en plus visible dans les grands centres urbains. Il est donc à craindre que certains étrangers ne jouent un rôle croissant dans la prise de décisions au sein des cercles dirigeants taliban, au détriment des Taliban afghans considérés comme plus pragmatiques ou plus modérés. »

87. Pendant l'année écoulée, les Taliban se sont montrés de moins en moins coopératifs, à mesure qu'augmentait l'influence des extrémistes étroitement liés au réseau Al-Qaida. Les étrangers qui se battent pour les Taliban sont devenus sensiblement plus nombreux, et ils se sont mis à jouer un rôle beaucoup plus important, aidant les Taliban à perpétrer des massacres de civils, en particulier dans la région du Hazarajat dans le centre de l'Afghanistan, et servant de troupes de choc lors de leurs offensives militaires contre le Front uni.

88. Des Afghans appartenant à toutes les factions, y compris les Taliban, ont indiqué que les dirigeants d'Al-Qaida étaient étroitement associés à la prise de décisions, non seulement dans le cadre de la campagne militaire menée contre le Front uni mais, de plus en plus souvent, dans tous les aspects sociaux et politiques de la politique taliban à l'égard de la population afghane. En outre, on s'est aperçu plus nettement au cours de l'année que le ton des décrets et déclarations du mollah Mohammed Omar avait évolué et que, de l'intérêt porté aux seules questions afghanes, on était passé à un soutien sensiblement accru à une jihad mondiale, selon les vœux de ben Laden.

89. Ce durcissement s'est manifesté pour la première fois dans le refus des Taliban d'entamer des pourparlers politiques de quelque utilité, malgré l'engagement écrit qu'ils ont pris à la fin de l'année dernière d'engager le dialogue avec le Front uni dans le cadre de ma mission de bons offices. L'intransigeance des Taliban s'est de nouveau manifestée lorsqu'ils se sont attelés en mars à la destruction délibérée des deux inestimables bouddhas de Bamyan, sans prêter la moindre attention au sentiment d'indignation que cette action a soulevé non seulement dans le reste du monde mais aussi parmi un grand nombre d'Afghans, dont le patrimoine se trouvait ainsi systématiquement saccagé. En mai, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a dû fermer ses quatre bureaux régionaux après plusieurs mois d'agitation, comme suite à l'adoption par le Conseil de sécurité, en décembre 2000, de nouvelles sanctions à l'encontre des Taliban. En juin, les restrictions imposées par les Taliban ont fait sérieusement craindre que le Programme alimentaire mondial ne soit obligé de mettre fin à son programme de fabrication de pain à Kaboul, qui est une des rares sources de denrées alimentaires accessibles à d'importants secteurs de la population indigente de cette ville – simple exemple parmi d'autres des difficultés croissantes auxquelles se heurtent les organismes humanitaires internationaux qui cherchent à venir en aide aux Afghans. Ce durcissement d'attitude s'est manifesté de nouveau en juillet, lorsque les Taliban ont publié un décret soumettant à des restrictions rigoureuses les activités du personnel des Nations Unies et autre personnel étranger.

90. Ce qui a fait très gravement obstacle à la réalisation de tout progrès a été le refus total de la part des Taliban de tenir compte des préoccupations de la communauté internationale qui se sont exprimées dans les diverses résolutions du Conseil de sécurité, en particulier le fait qu'ils n'ont pas engagé la moindre négociation sérieuse concernant Oussama ben Laden et la fermeture des camps d'entraînement de terroristes. Mon Représentant personnel a exhorté à maintes reprises les Taliban à livrer ben Laden, conformément à ces résolutions, et leur a expliqué plusieurs fois les conséquences que ne pourrait manquer d'entraîner leur refus persistant d'obtempérer. Il les a expressément prévenus que tout incident semblable à ceux qui avaient été attribués à Oussama ben Laden par le passé aurait des conséquences catastrophiques pour les Taliban et pour les Afghans.

91. Comme il devenait de plus en plus évident que les efforts que déployait l'ONU à l'égard des Taliban n'avaient guère de chances de porter leurs fruits dans un avenir prévisible et que le fossé entre les Taliban et la communauté internationale allait en se creusant, mon Représentant personnel a cherché à dégager un consensus parmi les divers pays qui s'intéressaient d'une manière ou d'une autre à l'Afghanistan, afin de susciter un changement d'approche qui puisse faciliter la recherche d'une solution au problème afghan. Ces efforts ont porté leurs fruits après le 11 septembre, étant donné que les bases qui avaient déjà été posées ont facilité les efforts de l'Organisation pour dégager un consensus international concernant l'avenir de l'Afghanistan.

92. L'idée principale sur laquelle j'ai insisté tout au long de l'année est celle de la nécessité pour le Conseil de sécurité d'adopter une approche globale à l'égard de l'Afghanistan, car en même temps qu'elle constitue le seul moyen de mettre fin au conflit, cette méthode permettrait de s'attaquer aux problèmes qui préoccupent la communauté internationale, tels que le terrorisme, les stupéfiants, les droits de l'homme et la persistance de la crise sur le plan humanitaire et en ce qui concerne les réfugiés. Une approche globale de cette nature devrait comporter deux objectifs, à savoir : a) donner aux Afghans la possibilité d'exercer leur droit de décider librement de la forme de leur gouvernement au moyen d'un mécanisme acceptable sur le plan international – élections ou *loya jirga* pleinement représentative; et b) faire de l'Afghanistan un pays stable et unifié en paix avec ses voisins.

93. Cette approche, doublée de la mise en place d'un plan de redressement et de reconstruction pour l'Afghanistan comme moyen d'encourager la réalisation et la consolidation d'un règlement politique, permettrait de s'attaquer aux deux causes profondes du conflit afghan, à savoir l'absence de légitimité des régimes qui se sont succédé depuis les années 70, laquelle a ouvert la voie à des conflits internes persistants et facilité l'intervention de forces extérieures aux côtés d'une partie ou d'une autre, et la dégradation continue des institutions et de l'infrastructure afghanes. Je suis encouragé par le fait que la communauté internationale a manifesté le désir d'apporter son aide à la reconstruction de l'Afghanistan, comme le montrent la réunion tenue le 20 novembre à Washington sous les auspices des États-Unis et du Japon et la réunion organisée par

l'Union européenne qui doit se tenir prochainement à Bruxelles. J'ai chargé Marc Malloch Brown, Administrateur du PNUD, de mener l'effort de relèvement en Afghanistan. Il s'acquittera de cette tâche urgente en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement.

94. Les préparatifs nécessaires à la mobilisation d'un appui international en faveur des objectifs définis plus haut avaient, certes, été faits pour une bonne part avant le 11 septembre, mais les changements radicaux provoqués par les attentats terroristes du 11 septembre ont fait que ces objectifs sont devenus plus faciles à atteindre. Le renouveau d'intérêt pour l'Afghanistan qu'éprouve la communauté internationale après des années d'indifférence, et la prise de conscience qu'une campagne militaire visant à extirper le terrorisme d'Afghanistan doit s'accompagner d'un processus politique menant à la formation d'un gouvernement afghan légitime, sont deux facteurs qui offrent au peuple afghan une nouvelle raison d'espérer qu'il pourra enfin être doté du type de gouvernement auquel il aspire depuis longtemps.

95. Ce qu'il faut maintenant c'est accélérer l'acheminement de l'assistance humanitaire vers la population afghane, aider à ouvrir la voie qui mènera à la stabilité et à l'unification de l'Afghanistan et reconstruire ce pays anéanti par plus de 20 ans de guerre.

96. Dans cette optique, j'ai décidé de demander à M. Brahimi d'être mon Représentant spécial et de lui confier la responsabilité globale des aspects politiques et humanitaires des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies en Afghanistan ainsi que de tout ce qui concerne la reconstruction du pays.

97. Je suis encouragé au plus haut point par l'appui que la communauté internationale apporte aux efforts redoublés que l'Organisation des Nations Unies mène en Afghanistan. M. Brahimi et son équipe ne ménageront aucun effort pour aider les parties afghanes à s'orienter vers un avenir meilleur et durable, et à se doter d'un gouvernement largement participatif et pleinement représentatif qui sera en paix à l'intérieur et avec ses voisins. Les pourparlers entamés le 27 novembre à Bonn avec les représentants des parties afghanes sont un premier pas dans cette voie.

98. Comme j'ai eu à maintes reprises l'occasion de le dire au cours des semaines écoulées, la crise afghane ne peut être résolue que de l'intérieur. La communauté

internationale ne saurait imposer un règlement au peuple afghan. J'ai confiance que les parties afghanes parviendront à un règlement acceptable et légitime si elles abordent les difficultés de l'avenir dans un esprit constructif et avec une volonté authentique de consentir les compromis nécessaires pour le bien et le bien-être supérieurs de tous ceux qui vivent en Afghanistan et de ceux qui y retourneront. L'Organisation des Nations Unies se tient prête à aider le peuple afghan dans cette entreprise.

Annexe

Déclaration sur la situation en Afghanistan adoptée le 12 novembre 2001 par les ministres des affaires étrangères et d'autres représentants de haut niveau du groupe « six plus deux »

1. Les chefs de délégation ont tenu, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, une réunion sous le patronage du Secrétaire général, pour débattre de la situation en Afghanistan.
2. Ils ont déploré les actes de terrorisme international commis aux États-Unis, le 11 septembre 2001.
3. Les ministres et autres représentants de haut niveau du groupe « six plus deux » ont condamné le réseau Al-Qaida pour avoir exporté le terrorisme international et le régime taliban au pouvoir pour laisser continuer à utiliser le territoire afghan aux fins d'activités terroristes. Les ministres ont appuyé les efforts déployés par le peuple afghan pour se débarrasser de ce régime.
4. Ils ont souscrit aux efforts menés par la communauté internationale pour éliminer le terrorisme, conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Ils ont réaffirmé leurs engagements, en particulier ceux tendant à appliquer les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000) et 1363 (2001) du Conseil de sécurité. Le réseau Al-Qaida, les autres groupes terroristes opérant en Afghanistan et leurs partisans taliban devraient être traduits en justice.
5. Les membres du groupe « six plus deux » ont réaffirmé leur appui sans réserve à la souveraineté, à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de l'Afghanistan, se sont engagés à continuer de soutenir les efforts déployés par le peuple afghan pour trouver une solution politique à la crise afghane et sont convenus qu'une administration afghane largement représentative, pluriethnique, politiquement équilibrée et librement choisie, reflétant les aspirations du peuple afghan et en paix avec les pays voisins devrait être mise en place. Cette administration doit être à même de répondre aux besoins du peuple afghan et de respecter les droits de l'homme, la stabilité régionale et les obligations internationales de l'Afghanistan, y compris l'élimination du commerce des stupéfiants. À ce propos, les ministres ont salué les efforts visant à créer une telle administration qui sont menés par les Afghans aussi bien en Afghanistan que dans la diaspora afghane. Ils ont souscrit aux efforts déployés précédemment par le groupe « six plus deux » afin de résoudre ces problèmes.
6. Ils se sont félicités du rôle central joué par l'Organisation des Nations Unies pour aider le peuple afghan à concevoir une solution de rechange politique au régime des Taliban. En particulier, les ministres ont approuvé l'activité déployée par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Lakhdar Brahimi, notamment en vue de faciliter les efforts réalisés par des groupes afghans attachés à un Afghanistan libre et pacifique, tendant à instaurer d'urgence une administration afghane largement représentative.

7. Les membres du groupe « six plus deux » se sont engagés à continuer d'appuyer les efforts humanitaires menés par l'Organisation des Nations Unies pour atténuer les souffrances du peuple afghan, aussi bien en Afghanistan que dans les camps de réfugiés implantés dans les pays voisins. Ils ont demandé instamment aux pays donateurs de verser des contributions supplémentaires pour satisfaire ces besoins humanitaires urgents. Ils ont également salué les efforts déployés par la communauté internationale en vue de commencer dès maintenant à concevoir des plans pour la reconstruction à long terme de l'Afghanistan, une fois qu'un gouvernement largement représentatif aura pris le pouvoir et que la paix aura été restaurée.

8. Ils se sont engagés à continuer d'appuyer le peuple afghan et le Secrétaire général, secondé par son Représentant spécial, dans l'action qu'ils mènent pour rétablir la liberté et la paix en Afghanistan.
